

## 4.—Rentrées annuelles de matières d'or à la Monnaie d'Ottawa, et billon et monnaie frappés, 1926-39.

Année.	Or reçu.	Monnaie d'or et billon frappés.	Monnaie d'argent frappée.	Monnaie de nickel frappée.	Monnaie de bronze frappée.
	onces fines.	onces fines.	\$	\$	\$
1926.....	1,375,502	1,347,668	50,000	168,500	28,200
1927.....	1,448,180	1,451,907	574,000	249,000	37,500
1928.....	1,325,113	1,305,200	867,000	250,000	92,100
1929.....	438,351	468,354	1,081,000	267,000	123,300
1930.....	862,075	722,469	326,000	164,500	13,400
1931.....	1,721,237	1,735,112	475,400	281,000	51,400
1932.....	2,829,529	2,873,221	287,000	165,000	213,200
1933.....	2,568,838	2,589,649	155,000	125,000	120,800
1934.....	3,008,977	3,038,019	172,300	193,000	69,900
1935.....	3,158,780	3,177,401	601,020	194,000	75,100
1936.....	3,603,335	3,625,549	809,200	202,600	87,200
1937.....	3,933,453	3,937,910	1,322,200	251,100	105,400
1938.....	4,398,258	4,308,067	1,376,000	153,500	184,300
1939.....	4,869,239	4,834,214	2,794,032	321,000	214,600

## LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE.\*

**Histoire.**—Le 2 jan. 1908, Son Excellence le Gouverneur Général, Earl Grey, a formellement inauguré la Branche de la Monnaie Royale à Ottawa et frappé la première pièce fabriquée au Canada. Auparavant, toutes les pièces de monnaie requises pour le Canada étaient frappées à la Monnaie Royale, à Londres, ou, sous sa surveillance, à la "Monnaie", Birmingham. La Branche de la Monnaie Royale à Ottawa a été établie en vertu de la loi impériale de monnayage, 1870, et de la loi de la Monnaie d'Ottawa du Parlement fédéral en 1901. Les travaux de construction ont commencé en juin 1905; la proclamation royale autorisant l'ouverture de la Branche de la Monnaie à Ottawa a été publiée au Palais de Buckingham le 2 nov. 1907 et devint en vigueur le 1er jan. 1908; la Monnaie a été officiellement inaugurée le lendemain.

L'objet principal de la Branche d'Ottawa telle que constituée au début était la frappe des pièces d'or, d'argent et de bronze pour la circulation domestique, de souverains britanniques et de petites pièces pour Terre-Neuve et la Jamaïque en vertu de contrats.† Avant 1911 il n'y a eu affinage que de petites quantités de matières d'or, mais ensuite le volume croissant de ces matières envoyées à la Monnaie pour affinage dans la division de l'essayage décida bientôt le Gouvernement à construire une raffinerie. Cet état de choses datait en fait de 1909 et les opérations étaient activement en cours vers janvier 1911; le procédé était entièrement électrolytique. Le grand développement subséquent de l'industrie de l'extraction de l'or au Canada a fait de l'affinage de l'or l'une des principales activités de la Monnaie.

\* Révisé par H. E. Ewart, M.E.I.C., directeur, Monnaie Royale Canadienne, Ottawa.

† Il y a trois amendements importants à la loi du numéraire de 1910 durant le règne du Roi George V: le premier, en 1919, réduit la dimension et le poids du cent en bronze d'un pouce à trois quarts de pouce de diamètre et de 87½ grains à 50 grains; le deuxième, en 1920, réduit le titre millésimal des pièces d'un pouce de 925 à 800; et le troisième, en 1921, donne cours égal à une pièce de cinq cents de nickel pur. Cette dernière pièce, frappée pour la première fois en 1922, a remplacé la pièce de cinq cents en argent, qui n'a pas été frappée après 1920.

Le premier dollar en argent canadien a été frappé en 1935 en commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'accession de feu Sa Majesté le Roi George V.

De nouveaux avers ont été dessinés pour toutes les pièces divisionnaires au commencement du règne de George VI, en 1937.